

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1520

présenté par
M. Tardy, M. Hetzel, M. Tian et M. Dhuicq
à l'amendement n° 1284 (Rect) de M. Potier

ARTICLE 43

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement du rapporteur entend trouver une solution de compromis. Néanmoins, l'alinéa concernant les "activités multiservices" comprend plusieurs notions floues, restreignant ainsi la marge du législateur.